

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2021

Etaient présents : Messieurs Arizzi Bruno, Ponsart Patrick, Wentzel Hervé, Deloy Laurent, Chaunut Jean-Yves Mesdames Rasselet Marie, Nanet Hélène, Rasselet Séverine, Tabala Stéphanie, Nups Nathalie

Absent excusé : MARTIN Frédéric,

Secrétaire : TABALA Stéphanie

L'an deux mil vingt et un, le 9 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Bruno ARIZZI.

La séance est ouverte à 18h00.

### ➤ Demande de programmation de travaux de rénovation voiries sur 2022-2026

Monsieur le Maire précise qu'à la demande du **conseil d'orientation voirie et réseaux du Grand Reims**, il est nécessaire de programmer les travaux d'entretien et d'investissement pour les voiries existantes sur les années de 2022 à 2026 et de transmettre cette programmation à la Communauté Urbaine via le Pôle territorial de CHAMPAGNE VESLE.

*Monsieur le Maire présente le tableau des travaux pour la période de 2022 à 2026.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les besoins des travaux des voiries et d'éclairage public sur les rues suivantes par ordre de priorité :

- Rue de la Montagne
- Rue de Janvry
- Rue Fosse la Ville
- Rue de Fontenille

Le tableau des besoins sera transmis au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire. Le Maire sera le référent de la commune notamment avec le Maître d'œuvre.

### ➤ Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions. Il est nécessaire de confier au Maire certaines attributions pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de déléguer au maire les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de douze ans maximum.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- Accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 40 000€ HT.
- De demander à tout organisme financeur l'attributions de subventions.
- D'exercer le droit de préemption.

Le Maire aura l'obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

➤ **Application panneau pocket**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'application panneau pocket. Cette application entièrement gratuite au téléchargement permet d'alerter et d'informer la population. Elle est disponible sur tous les supports tels que smartphone, tablette et ordinateur.

Le Conseil Municipal décide de s'abonner à cette application qui revient à 180€ TTC par an à la commune.

Madame Séverine Rasselet quitte la séance à 18h40.

➤ **Aménagement paysager**

Le Conseil Municipal souhaite revoir l'aménagement paysager du village : plusieurs pistes sont étudiées, notamment la création d'un verger, l'aménagement du monument aux morts avec des hortensias et des roses blanches qui viendraient remplacer les haies...

**Questions diverses**

- ✓ Le Conseil Municipal prévoit l'achat d'un réfrigérateur pour la salle polyvalente pour un montant maximum de 1 700€ HT. Cette somme sera prévue au budget 2021.
- ✓ Une chasse aux œufs est prévue pour Pâques.

Plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,